

GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÈZÈRE

GUIDE DE COLORATION DU BÂTI

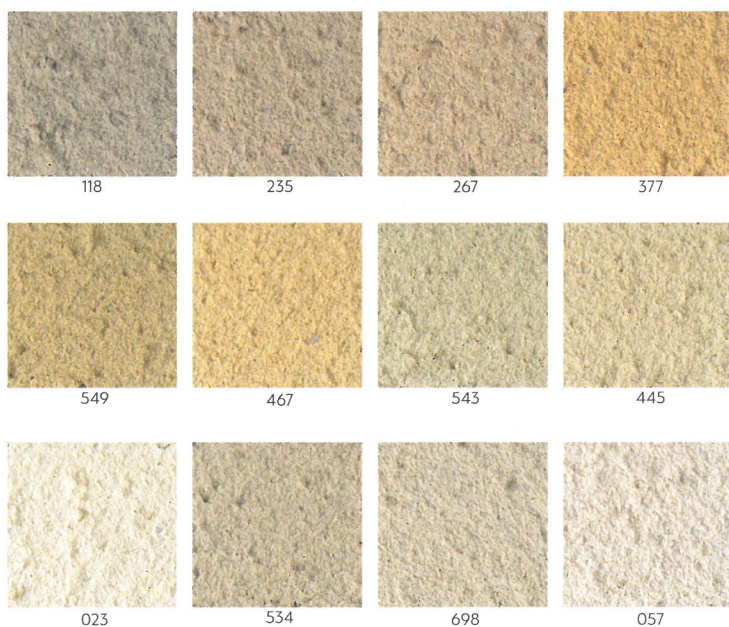
MAISONS habitations

Nuancier des teintes et matériaux pour les projets de construction ou de rénovation des maisons d'habitation : menuiseries, enduits, bardages et matériaux de couverture.

Ce guide vous accompagnera dans vos choix, avant de construire votre projet :

- **Regardez autour de vous** : environnement paysager, teintes des constructions voisines...
- **Pensez à l'intégration de votre projet** : n'oubliez pas qu'il sera visible des autres et qu'il peut impacter le paysage !
- **Veillez à valoriser** notre patrimoine ancien ou en devenir **dans le respect de l'environnement local.**

LES ENDUITS DE MAISONS NEUVES*



Quels que soient les couleurs ou matériaux choisis, vous devez déclarer vos travaux en mairie. Pour tout conseil et renseignement prendre contact avec le service urbanisme de votre secteur.

Pour une intégration harmonieuse dans le paysage et une mise en valeur du patrimoine bâti, la commune, le service instructeur ou l'Architecte des Bâtiments de France (en secteur protégé), pourront imposer des prescriptions sur le choix des enduits, bardages ou type et coloris de couvertures.

** Les teintes sont données à titre indicatif d'après le nuancier Color Chaux de St Astier. S'assurer auprès de votre fabricant de la concordance des teintes. Le nuancier donne à voir uniquement des références de teintes et un aspect de finition, en aucun cas il ne prescrit une marque ou un fabricant.*

Des échantillons des différentes teintes et finitions sont disponibles en mairie.

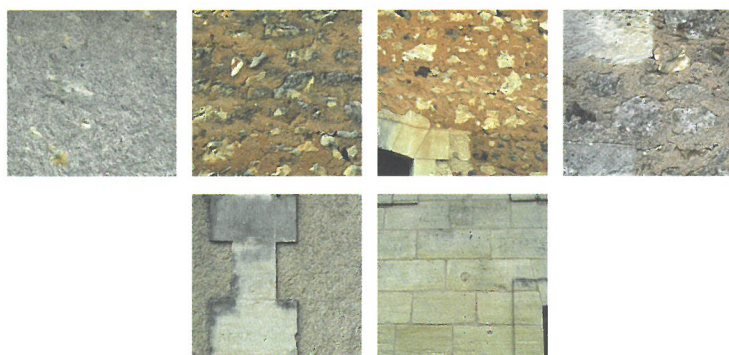


L'emploi d'un enduit « blanc » est interdit.



En site protégé, l'Architecte des Bâtiments de France sera particulièrement attentif à la cohérence des couleurs avec le contexte du bâti, son environnement et son histoire, pouvant entraîner une palette des couleurs plus limitée.

LES ENDUITS ET REJOINTEMENT DU BÂTI ANCIEN



Exemple d'enduits de restauration observés sur le territoire :

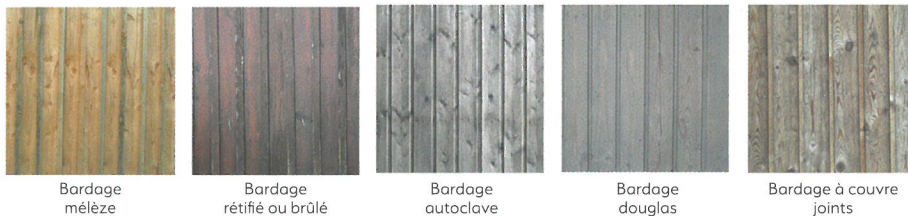
Observez les teintes et les finitions des « vieux enduits » alentours. Dans le cadre de la restauration du bâti ancien, utiliser des sables locaux, de la chaux aérienne CL ou chaux hydraulique naturelle HCL favorisant les échanges hygrométriques dans les murs.

De ce fait, le recours à des enduits « prêts à l'emploi » contenant de la chaux hydraulique artificielle (XCL) ou encore du ciment est proscrit.



Certains bâtiments anciens ont été conçus pour être enduits et ne peuvent pas être en pierres apparentes.

LES BARDAGES DES MAISONS NEUVES



L'utilisation de lasure colorée est à proscrire.

Privilégier un bois naturel chaulé, du brou de noix ou de l'huile de lin. Certaines essences peuvent s'employer sans traitement (ex : châtaignier).

LES TEINTES DE MENUISERIES



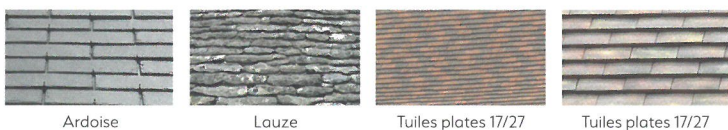
Le principe du nuancier RAL est d'avoir des couleurs codifiées dans un nuancier universel. C'est avoir la garantie de retrouver exactement la même teinte des années après son application.

Pour vous assurer du respect de la teinte choisie indiquez le code RAL à votre distributeur, fabricant ou artisan.



En site protégé, l'Architecte des Bâtiments de France sera particulièrement attentif à la cohérence des couleurs avec le contexte du bâti, son environnement et son histoire, pouvant entraîner une palette des couleurs plus limitée.

LES MATÉRIAUX DE COUVERTURE



L'ardoise, la lauze et les tuiles plates petit moule 17/27 ou 17/28, à pureau variable, vieilles ou patinées sont particulièrement adaptées aux fortes pentes en cas de réhabilitation d'un bâti ancien.



L'utilisation de tuiles noires ou anthracites est interdite.

Les tuiles canal de courant et de couvert ainsi que les tuiles mécaniques sont adaptées pour des couvertures à faibles pentes en cas de réhabilitation d'un bâti ancien. Utiliser des tuiles panachées et foncées.



Les tuiles 20/30, brunes, patinées ou vieilles sont tolérées pour les constructions neuves à fortes pentes.



Les tuiles mécaniques à ondes sont tolérées pour les couvertures à faibles pentes pour les constructions neuves et les bâtiments annexes neufs.

Les communautés de communes de la Vallée de l'Homme et de Sarlat Périgord Noir ont annexé ce guide au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les coloris et matériaux présentés ici s'imposent donc à tous les porteurs de projet.